



ORDRE DES  
AVOCATS  
DE PARIS

LE BULLETIN  
DU BARREAU  
DE PARIS  
N°30  
10 octobre 2006

## 270 Conseil

### 271 Informations

- Élections 2006
- Flash info - Aide juridictionnelle
- Organisation des tribunaux
- N'oubliez pas votre revolver

### 272 Europe

- Brève de la semaine
- Appels d'offres

### 272 Agenda

- Salon des micro-entreprises
- Séance de présentation d'Initiadrôles
- Pactes d'actionnaires

- La procédure d'appel dans le tourbillon des réformes
- Égalité de Droit, Inégalité de fait
- Au-delà du dialogue des juges

### 273 Commissions ouvertes

### 274 Formation continue obligatoire

### 275 Vie du Palais

- Improvisation
- Le droit entre régression et progrès
- Concours de la Conférence
- Il Palazzo Italiano

- Campagne pour le Dauphinat
- Juristes Berbères de France

### 276 Carnet

- Dons à la bibliothèque

### 277 Le Barreau en Images

### 278 Tour de Paris du droit social

- 3<sup>e</sup> étape : Le dirigeant d'entreprise : salarié ou travailleur indépendant ?

# Le Bulletin

## Liberté de choix, sincérité du scrutin

### Editorial

Yves Repiquet  
Bâtonnier de l'Ordre

Dès 2001, le Barreau de Paris faisait le choix de la modernité au service de la démocratie. En permettant aux avocats de voter par internet, c'est le pari de la représentativité qui fut fait.

Pari gagné puisque la participation aux élections ordinaires a, depuis lors, plus que doublé.

Certains ayant recherché dans la polémique et la multiplication des procédures, le succès qu'ils n'avaient pas trouvé dans les urnes, la justice s'est prononcée.

La Cour de Cassation a, le 27 septembre dernier, définitivement mis fin au contentieux. Considérant «*qu'il n'existait aucun motif sérieux de nature à mettre en doute le secret du vote et la sincérité du scrutin*» et que «*le dispositif de vote à distance adopté présentait et avait effectivement procuré, au regard des principes généraux du droit électoral, les mêmes garanties que le vote traditionnel*» la haute juridiction a, pour rejeter le pourvoi, jugé «*qu'il n'existe aucun motif sérieux de nature à mettre en doute la régularité des opérations électorales, la complète information des électeurs, leur liberté de choix, le secret du vote et la sincérité du scrutin.*»

Les 28 et 29 novembre prochains, notre Barreau renouvellera par tiers son conseil de l'Ordre et élira son Dauphin. A nouveau, et dans des conditions de fiabilité et de sécurité optimales, chacun d'entre nous pourra, simplement et librement, exprimer son choix de la manière qu'il l'entend.

D'ici là, la campagne qui s'ouvre vous permettra de vous faire une opinion et de choisir. Si le débat d'idées fait partie de notre culture d'avocats, lui sont étrangers l'excès, l'outrance, les mots qui blessent, les mises en causes personnelles.

La délicatesse, la modération et la courtoisie, expression de notre confraternité, demeurent aussi dans les circonstances électorales, le signe du respect mutuel que nous nous devons.

## Le Conseil

Séance du Conseil de l'Ordre  
du mardi 3 octobre 2006

### Formation initiale

M. Gérard Nicolaj, MCO, Directeur de l'Ecole de Formation du Barreau, a rappelé qu'en application de la loi du 11 février 2004, les élèves avocats devenaient désormais avocats de plein exercice après 6 mois de stage.

Ils bénéficient de 400 heures de formation regroupées sur 11 à 12 semaines et d'un stage en cabinet ce qui constitue une véritable formation en alternance et correspond à une forte demande, plus de 300 cabinets n'ayant pu obtenir de stagiaires.

Les enseignements ont été profondément modifiés et sont désormais axés sur les aspects pratiques de la profession, les élèves étant censés avoir acquis toutes les connaissances de base à l'université.

Par ailleurs le projet personnel individualisé (PPI) permet d'effectuer des stages en dehors de la profession.

Ainsi 18 élèves sont actuellement stagiaires à la Cour de cassation. Le succès de cette expérience est tel que le Premier Président qui les a personnellement favorisés, envisage un prolongement de leur durée.

20 élèves sont affectés à l'ENM, ce qui permet un rapprochement des avocats et des magistrats à la satisfaction de tous.

Enfin, le Médiateur de la République a proposé des stages pour les élèves avocats au sein de son institution.

M. Nicolaj a également rencontré 14 directeurs juridiques et 40 entreprises du CAC 40, si bien qu'à ce jour, 50% des 1 250 élèves de l'EFB ont d'ores et déjà signé des conventions de stage. Les droits d'inscription ont été arrêtés cette année à la somme de 1 600 euros.

L'UJA a formé un recours pour contester ce montant. M. Nicolaj a souligné à ce sujet les besoins de personnels importants au sein de l'école. Il a relevé que 70% des élèves avocats ont déjà suivi des cours dans un institut privé de préparation au pré-CAPA, dont le coût, pour 5 semaines, est supérieur au montant de ces droits d'inscriptions.

Le contrat en alternance, mis en place par l'Ordre, permet aux élèves avocats de percevoir 360 euros par mois. M. Nicolaj a par ailleurs remis au Conseil les résultats d'un sondage effectué en coopération avec la Lettre des Juristes d'Affaires.

Il en ressort que 65% des élèves sortant de l'école ont des revenus de l'ordre de 2 000 à 3 000 euros par mois. Seuls 65% d'une promotion sortant de l'école exercent effectivement la profession d'avocat. Ceux qui envisagent de la quitter après quelques années d'exercice indiquent majoritairement que c'est en raison des horaires de travail excessifs et de la nécessité de préserver leur équilibre familial.

### Formation continue

Il existe trois moyens de se former :

- les colloques,
- les commissions ouvertes,
- les cabinets d'avocats qui offrent une formation.

Cette année 6 000 avocats auront assisté aux colloques organisés par l'EFB ou l'Ordre des avocats.

Les commissions ouvertes qui, sont gratuites, ont délivré 7 000 attestations de formation contre 4 000 l'année précédente. Plus de 85 cabinets d'avocats dispensent également des formations gratuites non seulement en interne mais également au bénéfice de l'ensemble de nos confrères.

Quant à l'e-learning (ou formation en ligne), l'Ordre y a consacré un effort particulier. Une offre sera très prochainement adressée à chacun.

Il convient également de savoir que chaque heure de formation donne droit à un crédit d'impôt de 8,27 euros dans la limite de 330 euros.

Nombre de confrères ignorent par ailleurs qu'en application de l'article 14 du Règlement Intérieur National, les avocats ont l'obligation de faire respecter par leurs collaborateurs les impératifs de formation.

Le 10 octobre prochain, le Conseil poursuivra son débat.

### Honorariat

Ont été admis à l'honorariat :

M. Alexandre Martin Comnene  
M. Guy Paviot  
Mme Sylvie Volnay.

### Concours de la Conférence

Le Conseil de l'Ordre a arrêté comme suit la liste des candidats admis à concourir au 3<sup>e</sup> tour du concours de la Conférence qui se déroulera les 16, 17 et 18 octobre à 19h30, salle haute de la bibliothèque de l'ordre :

M. Arié **Alimi**  
Mme Alexandra **Bergeimher**  
Mme Laure **Berrobi**  
Mme Céline **Bochet**  
M. Jérémie **Boulay**  
Mme Karine **Bourdié**  
Mme Aurélie **Cerceau**  
M. Matthieu **Davy**  
M. Florent **de Grandmaison**  
Mme Hayat **Djabeur**  
M. Frédéric **Forgues**  
Mme Sabrina **Goldman**  
Mme Fabienne **Griolet**  
M. Arnaud **Gris**  
M. Thibault **Halmenschlager**  
M. Romain **Lesueur**  
M. Antonin **Lévy**  
M. Frédéric **Menges**  
Mme Florianne **Paillard**  
Mme Lisa **Pasquier**  
M. Thibaut **Rouffiac**  
M. Romain **Ruth**  
M. Fabrice **Van Cauweleart**  
M. Alexis **Werl**

# Informations

## Élections 2006

### Inscriptions des candidats

Le registre spécial des candidatures est ouvert au Secrétariat de l'Ordre. Le délai des déclarations de candidature expire le **lundi 23 octobre**.

Les candidats sont invités à informer préalablement le Bâtonnier de leur candidature, par écrit. Ils doivent également en avvertir les anciens Bâtonniers et les membres du Conseil. Ils se présenteront ensuite en personne au secrétariat du Bâtonnier, munis de 5 photos d'identité en noir et blanc, en costume civil.

### Professions de foi

Les candidats sont informés des modalités pratiques de présentation de leurs professions de foi (format, longueur du texte) au moment de leur inscription, ou sur demande par mail à sle\_traou@avocatparis.org.

Le délai pour l'envoi des professions de foi expire le **lundi 23 octobre** (pour édition du Bulletin spécial élections).

### Sont à ce jour candidats :

#### - au dauphinat :

M. Patrick Michaud  
M. Christian Charrière-Bournazel  
M. Xavier Normand-Bodard  
M. Francis Szpiner  
Mme Janine Franceschi-Bariani

#### - au Conseil de l'Ordre :

M. Jean-François Prat  
Mme Chantal Meininger-Bothorel  
M. Dominique Basdevant  
M. Gilbert Comolet  
Mme Franceline Lepany  
Mme Martine Malinbaum  
M. Jacques Lang  
M. Jean Neret  
Mme Laurence Azoux Bacrie  
M. Frédéric Sicard  
Mme Sabine du Granrut  
M. Pierre Clermontel

## Flash info - Aide juridictionnelle

### Article 37 – 2<sup>e</sup> alinéa de la loi du 10 juillet 1991 modifiée

«En toute matière, l'avocat du bénéficiaire de l'aide juridictionnelle partielle ou totale peut demander au juge de condamner la partie tenue aux dépens ou qui perd son procès, et non bénéficiaire de l'aide juridictionnelle, à lui payer une somme au titre des honoraires et frais, non compris dans les dépens, que le bénéficiaire de l'aide aurait exposés s'il n'avait pas eu cette aide»

### Modalités pratiques

Dans vos conclusions, il est important de viser cet [article 37](#) qui vous permettra de disposer d'un droit direct à recouvrer, à votre profit, la somme allouée par le tribunal sur ce fondement.

Votre demande «*article 37*» doit correspondre aux honoraires que vous auriez sollicités si votre client n'avait pas bénéficié de l'A.J.

Il est indispensable, dans vos écritures, de justifier du montant réclamé par le détail de vos diligences.

Si le juge fait droit à votre demande, vous devrez, dans le délai de 12 mois à compter de la décision passée en force de chose jugée, opter entre la rétribution AJ et le recouvrement de la somme allouée dans le cadre de l'article 37.

Cette option est à formuler par écrit au greffe de la juridiction qui a rendu la décision et une copie de ce courrier devra être adressée dans le même temps à la CARPA – service Accès au Droit.

Si vous renoncez à recouvrer l'article 37, vous transmettez alors au Service Accès au Droit CARPA, tout en respectant le même délai de 12 mois, l'attestation de fin de mission en original avec copie de la décision d'AJ accompagnée de la copie de la lettre adressée au greffe.

### ATTENTION

Passé ce délai de 12 mois qui ne s'applique que lorsque le juge a alloué un article 37, vous êtes **réputé avoir renoncé** à l'indemnité de l'Etat et la CARPA ne pourra plus vous régler votre mission d'AJ.

Cette demande est à distinguer de celle effectuée sur le fondement de l'article 700 du NCPC qui en «AJ» est destinée au justiciable en vue de couvrir ses propres frais (ex : frais de déplacement ou honoraires versés en matière d'AJ partielle).

Pour tout complément d'information, vous pouvez vous adresser au service Accès au Droit.

**Marie-Chantal Cahen**  
Membre du Conseil de l'ordre  
chargée de l'Accès au Droit  
**Marie-Claude Defossez-Perard**  
Directeur du Service Accès au Droit

Mme Céline Cadars Beaufour  
M. Olivier Saumon  
M. Loïc Dusseau  
M. Thierry Nicolaïdes  
M. Jean-Charles Chouraqui  
M. Rabah Hached  
Mme Sandrine Burbure  
Mme Sophie Soria

## Organisation des tribunaux Service de l'audience - CA Paris

L'accueil du service de l'audience de la Cour d'appel de Paris a été transféré au greffe pénal central depuis le 22 septembre dernier.

Renseignements :  
Tél. : 01 44 32 79 45

## Juge de proximité - T.I. du 1<sup>er</sup>

Deux audiences du juge de proximité ont été ajoutées au calendrier des audiences et fixées au jeudi 16 novembre et vendredi 8 décembre.

Un tableau de fixations des audiences (2<sup>e</sup> semestre 2006) mis à jour été déposé auprès des appariteurs.

Appariteurs de l'Ordre  
Tél. : 01 44 32 47 22 ou 23

## Europe

### Breve de la semaine

#### Lutte contre le blanchiment et déclaration de soupçon

Le 12 septembre dernier, la Cour de Justice des Communautés Européennes (CJCE), a entendu les plaidoiries des avocats des Ordres de Belgique et du Conseil des Barreaux Européens (CCBE) au soutien de la question préjudicielle soulevée par la Belgique (aff. C-305/05) relative à la directive 2001/97 de «prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux» en ce qu'elle soumet les avocats à l'obligation de déclaration de soupçon.

## N'oubliez pas votre revolver

Il ne nous paraît pas inutile de rappeler que l'article 41-4 3<sup>e</sup> alinéa du Code de Procédure Pénale édicte un délai de 6 mois à compter de la décision de classement ou de celle par laquelle la dernière juridiction saisie a épuisé sa compétence, pour demander la restitution des objets placés sous main de justice.

Les objets non restitués deviennent ensuite la propriété de l'Etat, sous réserve bien sûr des droits des tiers.

Puisque nous sommes en matière pénale et qu'il s'agit d'une cause régulière de sinistre, rappelons également les dispositions de l'article 706-5 du Code de Procédure Pénale qui stipulent qu'à peine de forclusion la demande d'indemnité relative à des dommages résultant d'atteinte à la personne doit être présentée devant la Commission d'Indemnisation des Victimes d'Infractions (CIV) dans un délai de 3 ans à compter de la date de l'infraction ou au plus tard un an après la décision de la juridiction qui a statué définitivement sur l'action publique ou sur l'action civile engagée devant la juridiction répressive.

Bruno Richard, AMCO  
Directeur du Bureau des Assurances  
Tél. 01 44 88 59 82 - Fax. 01 44 88 59 98  
E-mail : brichard@avocatparis.org

L'Avocat général Poiars Maduro doit rendre ses conclusions le 22 novembre 2006.

Délégation des Barreaux de France  
Tél. : 00 32 2 230 83 31 - Fax : 00 32 2 230 62 77  
E-mail : dbf@dbfbruxelles.com  
Site : www.dbfbruxelles.com

## Appels d'offres

### Haute Autorité de Santé

La Haute Autorité de Santé (HAS) basée à Saint-Denis la Plaine a publié, le 28 septembre dernier, un avis de marché de services ayant pour objet des prestations d'assistance judiciaire et juridique dans les domaines du droit civil, pénal, social et fiscal (réf.2006/S 184-195677, JOUE S 185, du 28 septembre 2006).

Réception des offres avant le **23 octobre 2006**.

Délégation des Barreaux de France  
Tél. : 00 32 2 230 83 31 - Fax : 00 32 2 230 62 77  
E-mail : dbf@dbfbruxelles.com  
Site : www.dbfbruxelles.com

## Agenda

### Salon des micro-entreprises

Le Barreau de Paris participera cette année à la 8<sup>e</sup> édition du salon des micro-entreprises qui aura lieu les **10, 11 et 12 octobre de 9h à 18h** au Palais des Congrès de Paris. Ce salon est destiné à fournir des solutions pour créer, gérer et développer une entreprise. Des avocats seront présents sur le stand J1.

Salon des micro-entreprises  
E-mail : info@salonmicroentreprises.com  
Site : salonmicroentreprises.com

### Séance de présentation d'Initiadrroit

Si l'action d'Initiadrroit vous intéresse, nous vous invitons à une réunion d'information le **samedi 14 octobre de 10h à 13h**, salle haute de la Bibliothèque de l'Ordre.

**fco**  
Formation  
Continue  
Obligatoire  
Validation 2006

Véronique Hernandez  
Tél. : 01 44 32 48 54  
E-mail : vhernandez@avocatparis.org



## Commissions Ouvertes

Pour participer aux réunions, il est impératif de s'inscrire en adressant un email à : [commissions.ouvertes@avocatparis.org](mailto:commissions.ouvertes@avocatparis.org) (Les personnes non inscrites pourront assister aux réunions en fonction des places disponibles). Les réunions des commissions ouvertes sont gratuites et ouvertes à tous les avocats. Chacune est validée pour sa durée au titre de la formation continue obligatoire des avocats.  
Commissions ouvertes - Mme Laurence Le Tixerant  
Renseignements et inscriptions : Mlle Pauline Rousseau  
Fax : 01 44 32 49 93 - Email : [commissions.ouvertes@avocatparis.org](mailto:commissions.ouvertes@avocatparis.org)

### Commission ouverte de **Droit social**

Responsables : Mmes Franceline Lepany et Véronique Tuffal Nerson et M. Paul Bouaziz

Renseignements et documents disponibles sur le site particulier de la commission : <http://cdsbp.free.fr/>

**Judi 12 octobre à 18h**, Auditorium de la Maison du Barreau

Thème : «**De la transaction en général et dans le cadre d'un plan de sauvegarde de l'emploi**»

### Commission de la **Famille**

#### • Commission du droit des Mineurs

Responsables : Mmes Cécile Marchal, Laurence Micallef et Dominique Attias

**Judi 12 octobre à 18h**, Bibliothèque de l'Ordre

Thème : «**La pratique de l'audition d'enfants dans la séparation de ses parents – la spécificité de l'adolescent**»

Intervenants : Mme Claude Prevost, Conseillère à la 24<sup>e</sup> chambre A de la Cour d'appel de Paris, M. Marcel Rufo, psychiatre Chef de service de la Maison de Solenn, Mme Dankèle Ganancia, Juge aux Affaires Familiales au TGI de Paris, Mme Melchior, Psychologue auprès de la Chambre de la Famille, Mme Laurence Micallef, avocate à l'Antenne des mineurs du Barreau de Paris.

### Commission de **Droit fiscal et douanier**

Responsables : MM. Louis-Marie Bourgeois et Alain Theimer

**Vendredi 13 octobre 2006 à 9h**, salle du Barreau

Thème : «**Actualités fiscales de l'été et du premier semestre 2006**»

### Commission **Bioéthique et Droit de la Santé**

Responsables : Mme Laurence Azoux-Bacrie, MM.

Soliman Le Bigot et Frédéric Bibal

**Lundi 16 octobre à 18h**, salle du Barreau

Thème : «**La loi du 4 mars 2002**»

Intervenant : M. Claude Evin, ancien Ministre de la Santé, avocat à la Cour.

### Commission **Droit de la Protection Sociale et du Handicap**

Responsables : MM. Philippe Felissi et Rachid Meziani

**Mercredi 18 octobre à 18h30**

Thème : «**Le contentieux du handicap**»

### Commission de la **Famille**

Responsable : Mme Hélène Poivey-Leclercq

#### • Commission pour l'Accès au Droit des Majeurs

#### Vulnérables

Responsables : Mmes Florence Fresnel et Marie-Hélène Isern-Real

**Judi 19 octobre à 18h**, salle du Barreau

Thème : «**La faute de nos pères : Adam, Noé, Abraham**»

Intervenant : M. Didier Dumas, psychanalyste.

### Commission Ouverte de **Droit Social**

#### • Atelier de Droit Social

Animateur : M. Jean-Luc Schmerber

**Judi 19 octobre de 15h à 19h**, Bibliothèque de l'Ordre

Thème : «**La procédure prud'homale**».

Si vous souhaitez recevoir les annonces de réunions d'une ou plusieurs commissions, vous pouvez vous inscrire sur les listes de diffusion des commissions, sur le site du Barreau de Paris uniquement : [www.avocatparis.org](http://www.avocatparis.org)



## Formation Continue Obligatoire

***Dernier rappel :** Les confrères qui ont participé à des colloques, conférences, séminaires de formation continue réalisés par des organismes extérieurs à l'EFB doivent impérativement adresser leurs attestations individuelles à ODA - Direction Formation Continue - 11, place Dauphine - 75001 Paris. Ceux qui ont été intervenants à ces formations ou ceux qui ont publiés des écrits juridiques doivent fournir des attestations identiques.*



Direction de la  
formation continue

Thème . Niveau	Date . Lieu . Tarif	Spécialité Coordinateur
La responsabilité Professionnelle des agents immobiliers	Mercredi 11 octobre de 9h à 12h EFB - Tarif : 70 € programme sur le site EFB : <a href="http://www.efb-paris.avocat.fr">www.efb-paris.avocat.fr</a>	M. Catillon
"Pactes d'actionnaires" Niveau 2	Lundi 16 octobre de 14h à 17h Maison du Barreau - Tarif : 70 € programme sur le site EFB : <a href="http://www.efb-paris.avocat.fr">www.efb-paris.avocat.fr</a>	M. Bernard Lagarde
Actualité du droit de la presse Niveau 2	Lundi 16 octobre de 14h à 18h Bibliothèque ODA - Tarif : 80€ le cycle programme sur le site EFB : <a href="http://www.efb-paris.avocat.fr">www.efb-paris.avocat.fr</a>	T. Massis J-Y Dupeux
La responsabilité Professionnelle des syndicats Niveau 2	Mardi 17 octobre de 9h à 13h EFB - Tarif : 70 € programme sur le site EFB : <a href="http://www.efb-paris.avocat.fr">www.efb-paris.avocat.fr</a>	M. Catillon
Les 30 ans de la loi ICPE Niveau 2	Mardi 17 octobre de 9h à 17h15 Maison du Barreau - Tarif : 150 € programme sur le site EFB : <a href="http://www.efb-paris.avocat.fr">www.efb-paris.avocat.fr</a>	J. Boivin
Droit des successions Niveau 2	Mercredi 18 octobre de 9h à 13h Maison du Barreau - Tarif : 80 € programme sur le site EFB : <a href="http://www.efb-paris.avocat.fr">www.efb-paris.avocat.fr</a>	M. Grimaldi H. Poivey-Leclercq V. Malbec
La gestion comptable et financière du syndicat de copropriété Niveau 2	Mercredi 18 octobre de 17h30 à 20h30 Cour d'Appel de Paris - Tarif : 70 € programme sur le site EFB : <a href="http://www.efb-paris.avocat.fr">www.efb-paris.avocat.fr</a>	J-F Pericaud
La délégation de pouvoirs et la loi perben II Niveau 2	Jedi 19 octobre de 9h à 12h EFB - Tarif : 70 € programme sur le site EFB : <a href="http://www.efb-paris.avocat.fr">www.efb-paris.avocat.fr</a>	en partenariat avec le Cabinet Latham & Watkins A. Cloarec-Merendon
Grand-parents, beaux-parents : Quelle place dans la famille ?	Mercredi 25 octobre de 14h à 18h Maison du Barreau - Tarif : 80 €	M. Laroque
Droit du sport	Jedi 26 octobre de 14h à 18h EFB - Tarif : 80 €	J. Lang

## Pactes d'actionnaires



L'École de Formation du Barreau (EFB) organise un colloque, sous la présidence de M. Bernard Lagarde, avocat à la Cour, le **lundi 16 octobre de 14h à 17h**, à l'auditorium de la Maison du Barreau, sur le thème : «Pactes d'actionnaires».

Interviendront notamment M. Bernard Lagarde, avocat à la Cour, M. Julien Hay, avocat à la Cour, et M. Pascal Julien Saint-Amand, Notaire.

### Au programme :

- «Cadre juridique des pactes d'actionnaires : quelles interprétations judiciaires ?» ;
- «Négociation et conclusion des pactes» ;
- «Contenu des pactes : quelles sont les clauses essentielles ?» ;
- «Difficultés d'exécution et efficacité des pactes» ;
- «Pactes d'actionnaires et engagements fiscaux : Dutreil, ISF, Nouveau dispositif d'allègement fiscal pour les salariés et mandataires sociaux».

EFB – Service de la Formation continue  
Site : [www.efb-paris.avocat.fr](http://www.efb-paris.avocat.fr)

## La procédure d'appel dans le tourbillon des réformes



L'association « Droit et Commerce » organise une conférence sur le thème « La procédure d'appel dans le tourbillon des réformes », le **lundi 16 octobre à 18h**, dans la Grande salle d'audiences du Tribunal de Commerce.

Cette conférence sera animée par M. Philippe Gerbay, avoué près la Cour d'appel de Dijon et Maître de conférences à la Faculté.

Mme Isabelle Aubard,  
secrétaire générale  
Tél. / Fax : 01 46 28 38 37  
E-mail : [isabelle.aubard@droit-et-commerce.org](mailto:isabelle.aubard@droit-et-commerce.org)

## Egalité de Droit, Inégalité de fait



L'Association Française des Femmes Juristes (AFFJ) organise son colloque annuel le **mardi 24 octobre, de 8h45 à 18h**, à la Maison du Barreau, sur le thème : « Egalité de Droit, Inégalité de fait ».

### Au programme, 5 tables rondes :

- «Egalité dans la vie professionnelle» ;
- «Egalité dans la vie politique» ;
- «Droits civils et égalité en France» ;
- «Droits civils et égalité en Europe» ;
- «Droits civils et égalité dans le Monde».

Paf : 150 €

AFFJ  
36, rue de Turin – 75008 Paris  
Tél. : 01 42 77 44 33 - Fax : 01 42 93 17 63  
E-mail : [caroline-services@wanadoo.fr](mailto:caroline-services@wanadoo.fr)

## Au-delà du dialogue des juges

Les associations des diplômés du Groupe ESSEC, France-Amériques et des Docteurs en Droit (AFDD) organisent une conférence, avec l'intervention de M. Stephen Breyer, Juge à la Cour Suprême des États-Unis et M. Guy Canivet, Premier Président de la Cour de cassation, le **mardi 24 octobre de 14h30 à 18h**, dans les salons de France-Amériques (9 avenue Franklin Roosevelt - 75008 Paris).

### Au programme :

- 2 tables rondes :
  - «Inspiration réciproque et mondialisation des flux économiques» ;
  - «Inspiration réciproque et droits fondamentaux».

Cette conférence sera suivie d'un cocktail.

Paf : 30 € (pour les membres AFDD : 15€)

France-Amériques  
9 avenue Franklin Roosevelt – 75008 Paris  
Tél. : 01 43 59 51 00 - Fax : 01 40 75 00 97  
E-mail : [info.france-ameriques@wanadoo.fr](mailto:info.france-ameriques@wanadoo.fr)

## Vie du Palais

### Improvisation

La Ligue d'Improvisation du Barreau de Paris (Libap) rencontrera l'équipe parisienne des Carafes le **samedi 14 octobre à 20h30**, à la Salle du patronage Laïc du XV<sup>e</sup> arrondissement (72 avenue Félix Faure - 75015 Paris).

LIBAP  
Tél. : 06 84 77 23 12  
Site : [www.libap.org](http://www.libap.org)

### Le droit entre régression et progrès

L'association «Droit-Solidarité», adhérente à l'association internationale des Juristes Démocrates, organise un débat interactif le **14 octobre de 9h30 à 12h30 et 14h à 17h**, à la mairie du 3<sup>e</sup> arrondissement (rue Eugène Spuller), sur le thème : «Le droit entre régression et progrès». Déjeuner prévu sur inscription préalable : 25 €.

Droit-Solidarité  
120, rue de Rivoli - 75001 Paris  
Fax : 01 42 21 17 87  
Site : [www.droitsolidarite.free.fr](http://www.droitsolidarite.free.fr)

### Concours de la Conférence

Les séances du 3<sup>e</sup> tour auront lieu les **16, 17 et 18 octobre à 19h30**, salle haute de la bibliothèque de l'Ordre. La liste des participants admis à y participer est publiée en page 271 du présent Bulletin.

M. Benoît Deniau, 11<sup>e</sup> secrétaire  
Tél. : 01 53 70 10 40 - Fax : 01 53 70 10 41  
E-mail : [benoit.deniau@bdf.net](mailto:benoit.deniau@bdf.net)

### Il Palazzo Italiano

L'association «Il Palazzo Italiano» nouvellement créée, a pour vocation de regrouper les confrères Italiens,

d'origine italienne ou simplement amoureux de l'Italie.

Une assemblée générale constituante aura lieu le **mardi 17 octobre à 19h30** à la Maison du Barreau, salle Martel.

Le projet de statuts peut être demandé à : [avocats17marbeau@orange.fr](mailto:avocats17marbeau@orange.fr) ou en adressant une enveloppe timbrée à M. Alfredo Allegra (17, rue Marbeau - 75116 Paris).

Inscriptions, renseignements et adhésions  
M. Alfredo Allegra, avocat à la Cour  
Tél. : 01 45 00 02 25

Mme Marie-Christine Giallombardo,  
avocat à la Cour  
Tél. : 01 44 70 47 97

## Campagne pour le Dauphinat

### • M. Xavier Normand-Bodard

Dans le cadre de la campagne pour le bâtonnat, M. Xavier Normand-Bodard, avocat à la Cour, AMCO, organise une réunion-débat le **mardi 17 octobre à 19h30**, à l'auditorium de la Maison du Barreau, sur le thème «Développement de la profession et conquête des marchés : comment l'avocat peut-il être un partenaire incontournable des entreprises et des collectivités publiques ?».

Seront notamment présents Mme Annie Candelier, Directeur des Ressources Humaines des Editions Hachette Livre, M. François-Xavier Cledat, Président de la société Spie Batignolles, M. Michel Friocourt, Directeur juridique de la société Pinault Printemps Redoute. Mme Marie-Aimée Peyron, avocat à la Cour, AMCO, M. Jean-François Prat, MCO.

Entrée libre.

Cette réunion sera suivie d'un pot amical.

Mme Vanessa El Khoury  
Tél. : 01 53 67 21 18  
E-mail : [vkhoury@xnb.fr](mailto:vkhoury@xnb.fr)

### • M. Christian Charrière-Bournazel

Dans le cadre de la campagne pour le bâtonnat, M. Christian Charrière-Bournazel, avocat à la Cour, AMCO, organise une réunion publique le **mardi 17 octobre à 20h**, au Cercle Républicain (5, avenue de l'Opéra - 75001 Paris), sur le thème : «Avocats, quels sont les effets des réformes récentes sur notre exercice professionnel ? Médiation, droit de la famille, avocat mandataire...».

Les invités seront Mmes Véronique Chauveau, avocat à la Cour, Elisabeth Deflers, avocat à la Cour, AMCO, Véronique Marre, avocat à la Cour, Catherine Paley-Vincent, avocat à la Cour, AMCO, Dominique Piwnica, avocat à la Cour, MCO, Hélène Poivey-Leclercq, avocat à la Cour, MM. Thierry Garby, avocat à la Cour, Francis Tissot, avocat à la Cour.

Mme Baldine Fichter  
Tél. : 01.43.87.43.03  
E-mail : [baldine.fichter@charriere-bournazel.com](mailto:baldine.fichter@charriere-bournazel.com)  
Site : [www.charriere-bournazel.com](http://www.charriere-bournazel.com)

### • Mme Janine Franceschi-Bariani

Mme Janine Franceschi-Bariani, avocat à la Cour, AMCO, organise une conférence-débat le **jeudi 19 octobre à 18h30** au Cabinet Sarrau Thomas Couderc (61 rue de Monceau - 75008 Paris) sur le thème : «L'avenir des jeunes avocats au sein du Barreau de Paris».

Mme Janine Franceschi-Bariani  
Tél. : 01 53 53 30 80 ou 30 41

### • M. Francis Szpiner

M. Francis Szpiner, avocat à la Cour, AMCO, organise dans le cadre de la campagne pour le bâtonnat, une réunion publique le **jeudi 19 octobre** à l'auditorium de la Maison du Barreau, sous la présidence de M. le Bâtonnier Francis Teitgen, sur le thème «Bâtonnier, pourquoi faire ?».

M. Francis Szpiner, AMCO  
Tél. : 01 44 07 01 01 - Fax : 01 44 07 15 56

## Juristes Berbères de France

L'association des Juristes Berbères de France (AJBF) vous propose de rejoindre son action de promotion du droit comme facteur de cohésion sociale.

Cette action consiste à :

- intervenir dans les établissements scolaires (école, collège, lycée) sur les thèmes du droit et de la prévention,
- assurer des permanences juridiques dans les centres sociaux, MJD, CAF, Maisons des associations, etc.,
- intervenir auprès de groupes de parents sur des questions d'autorité parentale, de droit scolaire, et de droit de la famille.

Une formation complète sur ces différentes thématiques sera assurée par l'association.

Association des Juristes Berbères de France  
Mme Leila Kerchouche, avocat à la Cour  
5, impasse Onfroy - 75013 Paris  
Fax : 01 45 88 01 01  
E-mail : [ajbf.2006@yahoo.fr](mailto:ajbf.2006@yahoo.fr)

## Carnet

### Dons à la bibliothèque

Ont déposé des ouvrages à la bibliothèque de l'Ordre :

M. Silvestre Tandau de Marsac, avocat à la Cour, AMCO, «La responsabilité des conseils en gestion de patrimoine»,

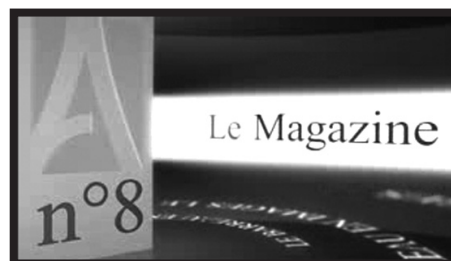
MM. Thierry Lévy, avocat à la Cour, et Jean-Pierre Royer, «Labori pour Zola, pour Dreyfus, contre la terre entière, un avocat».

*Le Bâtonnier et le Conseil remercient les donateurs.*

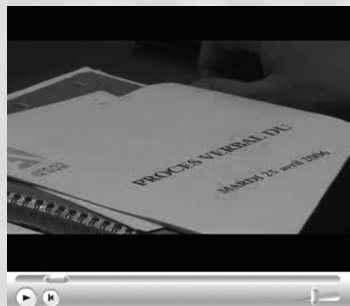
Rédacteur en chef  
Serge Perez, AMCO, avocat à la Cour  
Rédactrice  
Stéphanie Le Traou  
Maquette  
Lara Baljak



# Le Magazine n°8 du **Barreau en Images** est en ligne



Retrouvez le Magazine du Barreau en Images,  
au début de chaque mois, sur le site Internet de l'Ordre, à l'adresse [www.avocatparis.org](http://www.avocatparis.org)



L'essentiel des réunions du Conseil



Relations internationales : visite du  
Bâtonnier au Québec à l'occasion de  
la rentrée solennelle



«Rencontres Avocats Entreprises» à Paris  
et dans 50 autres barreaux de France : des  
ateliers et tables rondes faisant intervenir,  
en binôme, avocats et chefs d'entreprise



La parution du récent décret  
Blanchiment : colloque organisé par  
l'Ordre des avocats de Paris et  
l'Union des avocats européens (UAE)

La conférence du stage :  
Intervention de Mme Simone  
Veil, récemment invitée  
d'honneur de la conférence



Rencontre avec les avocats  
des 5° et 16° arrondissements



16° Juris'cup : 2 000 concurrents,  
150 bateaux dans la rade de Marseille

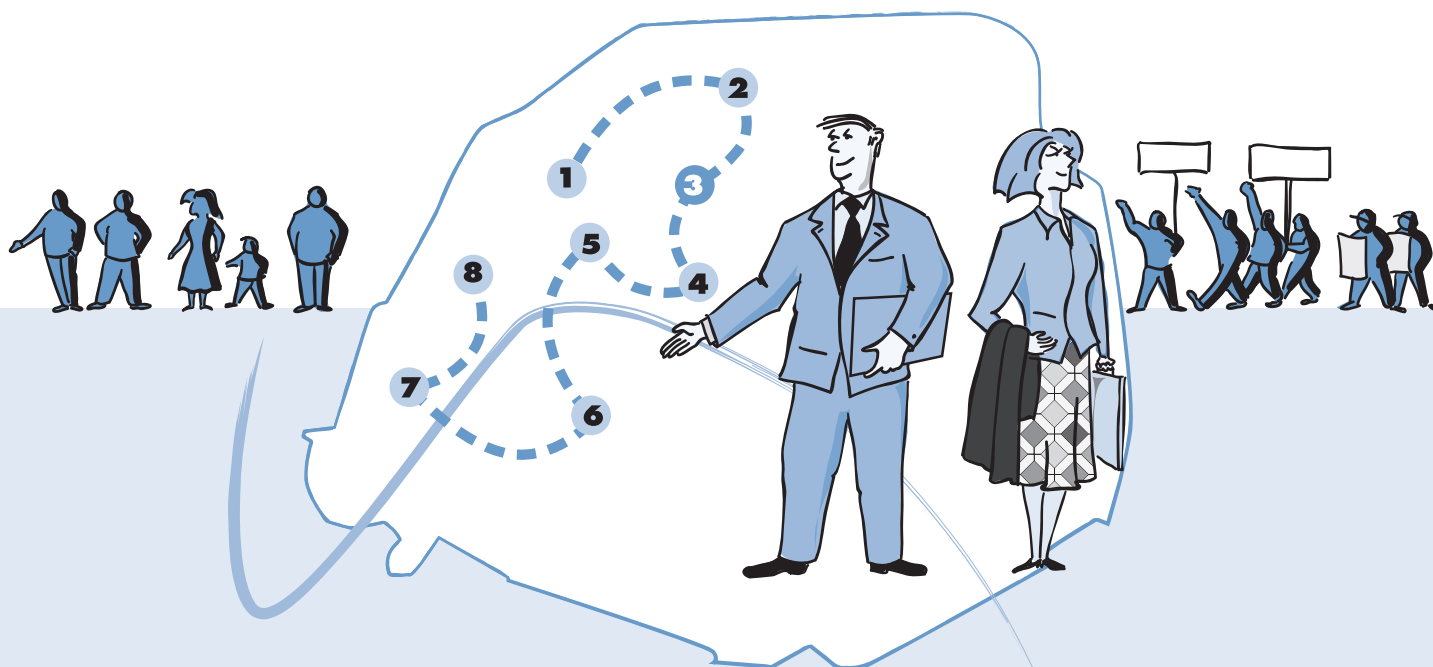
# Tour de Paris

Avec les Cahiers Sociaux du Barreau de Paris

## DU DROIT SOCIAL

3<sup>È</sup> ÉTAPE

### Le dirigeant d'entreprise : salarié ou travailleur indépendant ?



Jeudi 19 octobre 2006 de 9h00 à 11h00  
Lefèvre Pelletier & associés  
140, avenue des Champs Elysées • 75008 PARIS

Accueil des participants à partir de 8h30 (7<sup>e</sup> étage)  
Formation gratuite (places limitées)  
Inscriptions : [evallet@lpalaw.com](mailto:evallet@lpalaw.com)

Validation au titre de la Formation Continue Obligatoire

#### LES ÉTAPES PRÉCÉDENTES

- Peut-on encore licencier pour motif économique ?
- A quoi sert le harcèlement moral ?

#### PROCHAINE ÉTAPE

- Égalité ou discrimination positive ?